



Règlement pour l'utilisation de la piscine couverte de Bienne le samedi soir pour la plongée sous-marine

Le club de plongée Octopus de Bienne propose et coordonne l'accès des plongeurs/plongeuses à la piscine couverte du Palais des congrès de Bienne le samedi soir.

Inscription

Les inscriptions se font en ligne sur le site octopus.ch et sont obligatoires jusqu'au samedi à midi au plus tard.

Prix

Les tarifs sont les suivants (merci de régler le montant exact au responsable du club Octopus sur place) :

- pour les plongeurs : 8.-
- pour les apnéistes et les nageurs : 6.-
- Un abonnement annuel est proposé aux plongeurs, nageurs et apnéistes au prix de 50.-

Accès

- L'entrée dans le bâtiment est autorisée dès 18h15 pour préparer le matériel.
- L'accès au bassin est autorisé dès 19h.
- A 21h, la piscine ferme.

Hygiène

Le matériel utilisé dans la piscine sera propre et soigneusement rincé s'il a servi en eaux libres.

Dégâts, prévention des accidents

En cas de dégâts, veuillez vous adresser au responsable Octopus sur place.

Pour éviter les accidents, il vous est demandé de ne pas plonger ni d'effectuer des exercices d'apnée sans la présence d'un partenaire.

Autres recommandations

Le stationnement aux abords de la piscine n'est pas autorisé. Octopus décline toute responsabilité en cas de contravention.

Pour le bien-être de toutes et de tous, merci de respecter ces directives ainsi que les personnes présentes sur place.

Version 2020

